

## Aurez-vous le droit de changer de médecin ?

Oui, vous restez à tout moment libres du choix de votre médecin traitant et de votre médecin pilote. Toutefois pour la continuité et la qualité des soins, nous vous conseillons de ne pas en changer trop souvent. Vous devrez informer le réseau de tout changement.

## Combien va coûter le suivi dans le réseau ?

L'adhésion au réseau n'entraîne pour vous aucun coût supplémentaire.

Les consultations prévues dans le calendrier de suivi spécialisé, même si elles sont longues, sont tarifées comme une consultation normale sans dépassement d'honoraires.

Si votre enfant nécessite des soins particuliers, son médecin pilote fera une demande de prise en charge ou d'allocation spéciale.

### Un numéro d'accueil

pour toute information sur le suivi des bébés à risque, accessible aux professionnels et aux familles :

**0811 460 212**

(coût d'une communication locale)

*Le Réseau Pédiatrique du Sud et Ouest Francilien est un réseau agréé et financé par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie. Il a été mis en place par l'Association pour le Suivi des Nouveau-nés à risque (ASNR), association loi 1901 qui rassemble des professionnels et des parents.*

*Les objectifs de l'ASNR sont de répondre aux difficultés médicales ou psychologiques que les parents rencontrent après la sortie et d'organiser le suivi à long terme des enfants prématurés ou ayant séjourné en unité de soins intensifs néonataux.*

## Le calendrier du suivi spécialisé

	Examens
Avant la sortie	Constitution du dossier médical Bilan neuro-sensoriel Information des parents Contact avec le médecin pilote
Dans les jours suivant la sortie	Consultation par le médecin pilote Ouverture du dossier Entretien avec les parents Infos sur le suivi dans le réseau
Vers 3-4 mois d'âge corrigé	Consultation par le médecin pilote Contrôle de l'audition par un ORL si nécessaire
9 mois d'âge corrigé	Consultation facultative
1 an d'âge corrigé	Consultation par le médecin pilote Examen ophtalmo – bilan orthoptique
18 mois d'âge corrigé	Consultation facultative
2 ans d'âge corrigé	Consultation par le médecin pilote
3 ans	Consultation par le médecin pilote Examen ophtalmo – bilan orthoptique
4 ans	Consultation par le médecin pilote
5 ans	Consultation par le médecin pilote Examen ophtalmo – bilan orthoptique
6 ans	Consultation par le médecin pilote
7 ans	Consultation par le médecin pilote Clôture du dossier réseau

Le médecin pilote peut intercaler des consultations ou des bilans supplémentaires en fonction des besoins de l'enfant.



## LE RESEAU PEDIATRIQUE DU SUD ET OUEST FRANCILIEN

### Expliqué aux parents

*Un réseau de professionnels qui partagent leurs compétences et leurs moyens pour suivre, accompagner et prendre en charge des nouveau-nés à risque de troubles du développement*

#### Adresse :

Réseau Pédiatrique du Sud et Ouest Francilien – ASNR  
Parc Technologique  
Immeuble « Le Carnot » - Hall 9  
20-22 avenue Edouard Herriot  
92350 Le Plessis Robinson

Tel : 01 46 01 04 34  
Fax : 01 46 01 00 60  
e-mail : [reasnr@wanadoo.fr](mailto:reasnr@wanadoo.fr)  
[www.reseau-psof.fr](http://www.reseau-psof.fr)



## Pourquoi un suivi spécialisé ?

En région parisienne, environ trois mille nouveau-nés par an sont pris en charge dans les services de soins intensifs néonataux pour une grande prématurité, un très faible poids de naissance ou une autre pathologie périnatale.

Après des semaines voire des mois d'hospitalisation, ces bébés rentrent à la maison. La plupart des enfants évoluent bien et il est important de s'en assurer par un suivi prolongé. Ce suivi va examiner les étapes progressives du développement de l'enfant dans sa richesse et sa diversité :

- la motricité : la marche, la manipulation des objets etc.
- le langage et la communication
- le comportement à la maison et en société
- la vue et l'audition
- l'intégration à l'école et les apprentissages scolaires.

Dans certains cas, le suivi permet le dépistage de troubles du développement et des soins adaptés sont alors mis en place. Le suivi permet aussi d'apporter une aide psychologique ou sociale aux familles qui en ont besoin.

**En proposant un suivi spécialisé et prolongé (jusqu'à 7 ans), on donne à ces enfants toutes les chances de développer au mieux leurs capacités.**

## Qu'est-ce qu'un réseau de santé ?

Un réseau est une organisation qui permet à différents professionnels de santé de coordonner leurs actions au bénéfice du patient. Il met en relation :

- des professionnels de proximité
- des professionnels plus spécialisés

Il permet ainsi au patient de bénéficier des soins les mieux adaptés à ses besoins et d'être facilement orienté vers les bons spécialistes en cas de problème.

## Comment s'organisera le suivi de votre enfant ?

Votre enfant sera suivi par :

- un médecin de proximité : le **médecin traitant** de votre enfant. C'est un médecin de famille, un pédiatre du secteur libéral ou un pédiatre de PMI. Le médecin traitant s'occupe du suivi habituel de votre enfant (régime, vaccins, croissance, conseils de puériculture etc.) et il soigne les éventuels problèmes de santé. La première année, il est conseillé de consulter le médecin traitant tous les mois pendant 6 mois puis tous les 3 mois.
- un médecin spécialiste connaissant bien le développement : le **médecin pilote** de votre enfant. C'est un pédiatre spécialement formé exerçant à l'hôpital ou en ville. Le médecin pilote examine attentivement le développement de votre enfant à l'occasion de consultations assez longues (environ 45 mn) mais espacées (cf. calendrier).

C'est vous qui choisissez le médecin traitant et le médecin pilote de votre enfant.

Le médecin pilote de votre enfant peut aussi être son médecin traitant.

## A quoi vous engagez-vous en adhérant au réseau ?

Pour adhérer au réseau, vous aller signer une charte définissant les droits et les devoirs de chacun.

De votre côté, l'adhésion au réseau signifie essentiellement deux choses :

- que vous acceptez de faire suivre votre enfant
- que vous acceptez que les informations médicales concernant votre enfant soient accessibles à tous les professionnels du réseau qui s'occupent de lui.

## Qui peut consulter le dossier médical de votre enfant ?

Vous (parents) avez accès au dossier médical de votre enfant (loi du 4 mars 2002). Peuvent également le consulter, avec votre accord, les professionnels de santé qui s'occupent de votre enfant.

Le réseau utilise un dossier médical informatisé qui est accessible sur Internet via un code d'accès sécurisé directement ou par le biais du site Web du réseau. Ce code d'accès vous est communiqué à vous-même et aux médecins de votre enfant. Si vous partez en vacances ou si vous déménagez, vous pourrez le communiquer aux médecins que vous serez amenés à consulter pour votre enfant.

Le réseau a mis en place un site Web à destination des professionnels qui vous est accessible pour partie ([www.reseau-psof.fr](http://www.reseau-psof.fr)). Nous vous proposons de nous indiquer les informations que vous souhaitez y voir figurer dans la partie réservée aux parents. Vous pouvez nous faire parvenir à notre adresse, par courrier ou par mail vos souhaits d'informations.